LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2026-104 du 5 mai 2026

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 6 octobre à dix-sept heures trente, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Philippe PRESSE, Odile LE STRAT, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Aurélie HERVÉ, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE,

Excusé(e)s : Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Mickaël DABET, Fabrice TREHOREL, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Isabelle GORE CHAPEL, Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUÉDAL), Sébastien QUINIO (pouvoir à Marc GUILLAUME), Laurent NEVO,

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Laurent BERTHO, Nicolas TOUDIC,

Également présent(e)s : Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Jean-Luc COLLEU, Christelle JOUET, Yannick MICHARD,

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

B_2026_37 CESSION LOUDEAC COMMUNAUTE – SAINT-HERVÉ (Gare d'Uzel)

Parties

Vendeur : Loudéac Communauté – Bretagne Centre

Acquéreur : SCI LEGATO

Désignation du foncier cédé

Foncier : Parcelles à vocation économique — COMMUNE : SAINT HERVE

Parcelle(s) cédée(s) : ZB 104

Superficie parcelle(s) avant division : 3 044 m² — Superficie prévisionnelle cédée : 3 044 m²

Zonage PLUi-H : UY

Conditions financières

Référence délibération du conseil communautaire définissant le prix de cession : 2023-151 ☒ 2024-94 ☐

Prix sera minoré ou majoré en fonction de la surface réellement commercialisée : OUI ☒ NON ☐

TVA SUR : PRIX TOTAL - 20% ☒ MARGE ☐ :

Date de l'avis du pôle d'évaluation domaniale : 02/10/2025

Valeur vénale proposée par le pôle : 45 500 € pour une superficie de 3 044 m²

Annexé : OUI ☒ NON ☐

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_37-DE

Propriétaire	Commune	Superficie prévisionnelle cédée	Prix de revente HT/M2	**Prix HT**	TVA sur prix total	**Prix TTC**
Loudéac Communauté	SAINT HERVE	3 044	15.00 €	**45 660.00 €**	9 132.00 €	**54 792.00 €**

Plan de situation



Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

1. D'approuver la cession à la société SCI LEGATO (ou toute entité qui viendrait à s'y substituer) du foncier communautaire dans les termes et conditions sus-exposés ;
2. D'autoriser le Président de Loudéac Communauté à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession ;
3. De préciser que les frais de bornage et d'arpentage seront à la charge de Loudéac Communauté ;
4. De préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
5. De préciser que la recette correspondante sera imputée sur le budget général ;
6. De préciser que la cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Exercice : 42
Présents : 32
Pouvoir(s) : 04
Pour : 36
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026

Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.09 13:32:48 +02'00'

Le secrétaire de séance

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.09 13:35:40 +02'00'